

## SOMMAIRE

<b>Articles</b> .....	<b>2</b>
■ Observatoire de la pêche à pied de loisir .....	2
■ Lancement d'un Plan National d'Action en faveur du Puffin des Baléares .....	6
■ Surveillance et contrôle de l'environnement marin .....	7
■ Lancement du projet Life intégré Marha .....	10
■ Programme de surveillance « habitats benthiques & intégrité des fonds marins » .....	12
■ Mise en place de Protections Fortes sur des secteurs de biodiversité remarquable .....	14
<b>Brèves</b> .....	<b>17</b>
<b>Ca bouge</b> .....	<b>17</b>

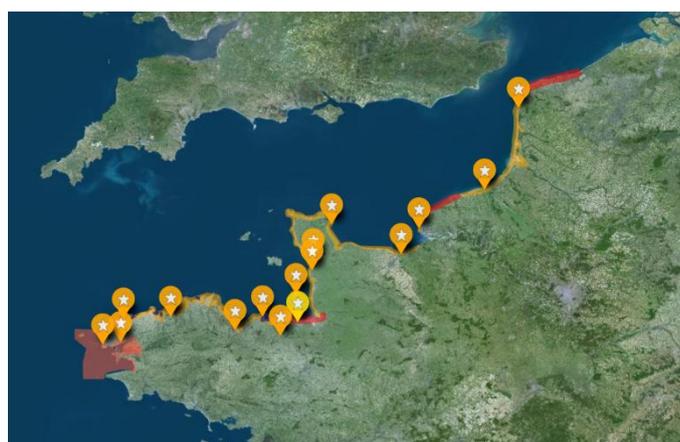
Contact :

**Marion Le Renard**Chargée de la coordination de l'Observatoire  
à l'URCPIE de Normandie[observatoirepapl@urcpiie-normandie.com](mailto:observatoirepapl@urcpiie-normandie.com)

06-24-32-14-63

**Mesure du Plan d'action pour le milieu marin à l'échelle de la sous région marine du 1<sup>er</sup> cycle de la DCSMM (Bretagne nord + Manche-mer du Nord), dédiée à l'Observatoire**

L'Observatoire de la pêche à pied de loisir est un projet s'inscrivant dans la poursuite des actions initiées dans le cadre du LIFE Pêche à pied de loisir qui a pris fin en 2017. Cet Observatoire répond à une mesure inscrite dans le plan d'actions pour le milieu marin (PAMM) de la sous-région marine Manche-Mer du Nord visant le bon état écologique du milieu marin : mesure (308 MMN) « **Mettre en place un Observatoire des activités de pêche à pied de loisir dans la sous-région marine** ». Cette mesure est co-pilotée par la DIRM Manche Est-Mer du Nord et l'AFB. Elle part du constat, déjà mis en avant dans le cadre du LIFE, d'un besoin de connaissances sur les activités de pêche à pied de loisir, comptant près de 2 millions d'adeptes sur les côtes françaises, pratiquées sur des milieux riches en biodiversité et concentrant les enjeux écologiques. Ce projet vise donc à accompagner l'acquisition de connaissances sur les pratiques de pêche à pied (données quantitatives et qualitatives) afin de favoriser la prise en compte de ces problématiques dans les politiques publiques des territoires.



Le périmètre du PAMM Manche-Mer du Nord couvre des zones majeures de la pêche à pied de loisir en termes de fréquentation (*côtes de la Manche et Côtes d'Armor notamment : plus de 12 000 pêcheurs à pied comptés lors du comptage national de 2017*) et aux enjeux multiples (*préservation des milieux et habitats fragiles : herbiers zostères, massifs d'hermelles ; de gisements partagés par d'autres activités, enjeux sanitaires...*).

Territoires et structures de l'Observatoire de la pêche à pied de loisir Manche-Mer du Nord

## > UNE BASE DE DONNEE AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE

Pour développer ce projet d'Observatoire, la DIRM et l'AFB s'appuient sur **un outil**, une base de données développée à l'échelle nationale : **la base de données ESTAMP**. Elle est partagée par plusieurs projets et permet de renseigner des données sur la pêche à pied de loisir, mais aussi sur les suivis écologiques de sites. Elle regroupe aussi les données produites dans le cadre du LIFE « Pêche à pied de loisir ». Cette base de données est destinée à être publique.

Cet « outil » est alimenté par le travail réalisé par **des structures coordinatrices locales**, présentes sur **les territoires membres de l'Observatoire**. Ces structures réalisent des diagnostics précis de la pêche à pied sur leur territoire, et produisent des données qualitatives et quantitatives (profil des pêcheurs à pied, contenu du panier, connaissances de la réglementation...).



The screenshot shows the BDESTAMP web interface. At the top, it reads 'BDESTAMP AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE' and 'SUIVI DES HABITATS BENTHIQUES ET DES USAGES DE LA ZONE INTERTIDALE au sein des Aires Marines Protégées'. The main navigation bar includes 'FICHES TERRAIN', 'ENQUETES PECHEURS A PIED', 'CONDITIONS GENERALES', 'PREPARATION', 'PRATIQUE', 'CONNAISSANCE', 'PECHE', and 'DETAIL'. The 'PREPARATION' tab is active, showing a 'RÉFÉRENCE DE L'ACTION TERRAIN' form with fields for 'Observateur(s)', 'Code d'enquête', 'Numero d'enquête', and 'Heure de début de l'enquête'. Below these are radio button options for 'Enquête complète (hors panier)', 'Etude panier complète', and 'Avez-vous déjà été sensibilisé ?'.

Extrait de la BD ESTAMP  
<https://estamp.afbiodiversite.fr>

## > DES EQUIPES POUR ANIMER L'OBSERVATOIRE

Afin d'accompagner ces territoires dans leur mission, de suivre l'alimentation de la base de données et d'animer le développement du projet de l'Observatoire sur l'ensemble des territoires de la sous-région marine, **une mission de coordination a été confiée à l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) de Normandie**. L'URCPIE de Normandie est une structure regroupant les 3 CPIE de Normandie ainsi que 2 membres associés, en demande de label CPIE. L'URCPIE agit depuis plusieurs années sur des programmes de pêche à pied de loisir durable et responsable, par l'intermédiaire de ses 3 associations membres basées sur le littoral (CPIE du Cotentin, CPIE Vallée de l'Orne et Estran Cité de la Mer).

Outre ce travail de terrain, l'Observatoire repose aussi sur **Comité de concertation** associant de nombreux partenaires de la façade : services de l'Etat départementaux et régionaux, partenaires locaux (associations de pêcheurs à pied de loisir, structures scientifiques impliquées dans des projets sur les territoires...). Ce Comité permet de s'assurer de la cohérence entre les différentes actions menées dans les territoires et d'échanger sur son fonctionnement, ses objectifs et résultats.

## > DES STRUCTURES MOBILISEES SUR LA SOUS-REGION MARINE

Sur l'année 2018, plusieurs structures permettent, par leurs actions de terrain, d'alimenter l'Observatoire de la pêche à pied de loisir : en réalisant des diagnostics de sites pilotes, par leur participation au comptage national animé par le réseau Littorea (Réseau national pour une pêche à pied récréative durable), et l'animation d'actions de sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche à pied.

Dans les Hauts de France, le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale poursuit son travail de mise en œuvre de son plan de gestion qui identifie l'activité de pêche à



Crédits photo : Marion Le Renard - URCPIE

Enquêtes auprès des pêcheurs à pied sur la Pointe d'Agon (50), menées par AVRIL/APP2R

ped comme un enjeu important sur son territoire, par la formation et le déploiement d'une équipe de terrain.

En Normandie, des territoires soutenus par l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont poursuivi des actions de diagnostics et de sensibilisation initiées en parallèle du LIFE : Les trois associations membres de l'URCPIE précitées, Aquacaux, AVRIL et APP2R, ainsi que le Symel sur le site de Chausey. Enfin, d'autres structures sont présentes sur le terrain notamment comme relais d'informations, sensibilisation et participation au comptage collectif national : le Centre de découverte de la Baie du Mont Saint Michel ou encore Brest Métropole sur la rade de Brest, pour ne citer qu'eux. Ces actions s'inscrivent dans différents programmes d'actions propres à ces structures, sans lien direct avec l'Observatoire.

En Bretagne, 5 structures ont répondu début 2018 à un appel d'offres lancé par les DREAL dans le cadre de l'Observatoire de la pêche à pied, afin de réaliser des diagnostics.

	Structures	Sites suivis	Actions prévues sur 2018
	<b>Cœur Émeraude</b>	Remparts de Saint Malo au Fort national	35 comptages – 50 enquêtes par sites pilotes
	Fort national à la pointe de la Varde		
	Pointe de St Cast à la pointe du Bay		
	Grande plage de Saint Lunaire		
	Saint Enogat (Dinard)		
	Rance - Grève des Marais/Grève de Morlet; Rance - Bras de Châteauneuf		
	Rance - Plaine de Ville Ger et Bas Champs		
	<b>Le Syndicat du Cap d'Erquy et Cap Fréhel</b>	Baie de la Fresnay	35 comptages, 95 enquêtes
	<b>Vivarmor</b>	Martin Plage/Plérin	30 comptages – 50 enquêtes par sites pilotes
Les Godelins/Binic-Etables			
Port Blanc-Buguèlès/Penvénan			
	<b>L'ULAMIR-CPIE du Pays de Morlaix</b>	Baie de Morlaix - Ilôt Saint Anne/St Pol de Léon	20 comptages et 30 enquêtes <i>(sites déjà intégrés dans le LIFE)</i>
Ilôt Callot/Carantec			
Barnenez/Plouezoc'h			
Loquirec/fond de la baie			
	<b>Mairie de Guissény, opérateur Natura 2000</b>	Baie de Guissény – 1 <sup>ère</sup> action de diagnostic	30 comptages, 50 enquêtes

*Actions de diagnostic prévues sur 2018 pour les territoires bretons*

Ces diagnostics, débutés fin avril et qui vont se poursuivre jusqu'en novembre 2018, sont mis en œuvre selon les protocoles développés grâce aux retours d'expériences des territoires impliqués dans le LIFE Pêche à pied de loisir.

Ainsi, sur chacun de ces territoires, des acteurs vont à la rencontre des pêcheurs à pied pour échanger avec eux autour d'une trame de questionnaire commun. Ces enquêtes permettront de mieux connaître le profil de ces pratiquants, leurs origines géographiques, leurs habitudes de pêche, leur connaissance de la réglementation mais aussi de mieux évaluer le contenu des paniers de pêche. Les données issues de ce travail sont renseignées au fur et à mesure sur la base de données ESTAMP.

Des bilans seront réalisés en fin d'année, une synthèse pourra en être diffusée notamment sur le site du réseau Littorea : [www.pecheapied-loisir.fr](http://www.pecheapied-loisir.fr)

---

Ces données à l'échelle de la sous-région marine, permettront de construire avec les acteurs locaux et sur le terrain des actions ciblées d'information, de sensibilisation, en fonction des enjeux et des publics concernés. Parmi les actions de sensibilisation, la diffusion des réglottes d'information sur les tailles, développées dans le LIFE, pourront être un outil support particulièrement pertinent.

> **LES PERSPECTIVES DE L'OBSERVATOIRE**

---

Des territoires ne sont pas encore couverts par des suivis de l'activité. Sur certains territoires, des échanges sont déjà en cours avec des acteurs locaux pour étudier l'opportunité de ces diagnostics sur leurs sites ou poursuivre les actions de sensibilisation initiées par le programme LIFE. Sur d'autres territoires, identifiés aujourd'hui comme « orphelins » sur cette thématique, il n'a pas été identifié de structures coordinatrices à mobiliser dans le cadre de l'Observatoire. Il s'agit par exemple de la zone des Abers et des Flandres maritimes sur lesquels nous cherchons à identifier les enjeux de l'activité de pêche à pied et à mobiliser des référents locaux pour développer, si c'est opportun, des actions de suivi des activités de pêche à pied de loisir.

**Nouveaux partenariats bienvenus !**

Pour les sites et territoires déjà membres de l'Observatoire, les partenariats locaux et relais de l'action sont toujours les bienvenus.

De même, si dans votre réseau vous identifiez des structures susceptibles d'être intéressées par la thématique, n'hésitez pas à nous contacter !

Contact :  
**Entraygues Mathieu**  
Chargé de mission oiseaux marins, AFB (Antenne Atlantique)  
[mathieu.entraygues@afbiodiversite.fr](mailto:mathieu.entraygues@afbiodiversite.fr)

### Contexte

Le puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*) est considéré comme l'oiseau marin le plus menacé du Paléarctique occidental. L'effectif mondial de l'espèce est restreint et en déclin. Son statut de conservation est jugé en « danger critique d'extinction » en Europe depuis 2004. L'espèce est protégée en France, inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, à l'annexe III de la Convention de Berne ainsi qu'à l'Annexe I de la Convention de Bonn depuis 2006.

### > DES ALERTES...

---

La Société Nationale de Protection de la Nature avait publié en 2007 un article d'alerte sur la situation du Puffin des Baléares (Yesou, 2007), article conforté par de récentes analyses démontrant que leur population décline d'environ 14 % par an, leur extinction étant prévue dans un délai moyen de 61 ans (Conférence de l'ACAP, 2016. Barcelone).

Le Puffin des Baléares bénéficie d'un plan international d'actions rédigé au printemps 2011, à la demande de la Commission européenne, et sous la coordination de la SEO/BirdLife Spain (Arcos J.M., 2011). Ce plan a identifié la France comme l'un des pays devant mettre en œuvre des actions spécifiques pour cette espèce. La France est surtout concernée en période inter nuptiale (entre mai et novembre), période durant laquelle elle accueille, le long des côtes Atlantique et de la Manche, plus de 50 % de l'effectif total de l'espèce (Yesou, 2005).



En réponse à ces recommandations, le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer avait confié en 2012 une mission à la LPO intitulée : « Préparation de la déclinaison française du plan international d'actions en faveur du Puffin des Baléares » qui a donné lieu à une note évoquant des pistes pour mettre en œuvre, au niveau national, les différentes actions du plan international. Aucune autre démarche n'a été entreprise depuis.

### > ... A L'ACTION

---

Devant ce constat, l'AFB a souhaité relancer une dynamique autour du puffin des Baléares et en faire une de ses priorités d'intervention. La première difficulté résidait dans le fait que l'espèce ne faisait pas partie des espèces pouvant relever d'un Plan National d'Action. Suite à une demande formulée auprès de la DEB par l'AFB et appuyée par la DREAL Bretagne, l'espèce fait dorénavant partie, depuis juillet 2017, de la liste des espèces pouvant relever d'un PNA.

En octobre 2017, la DEB a officiellement désigné comme pilote la DREAL Bretagne pour la mise en œuvre du PNA Puffin des Baléares. La DREAL Bretagne a alors sollicité en février 2018 l'AFB pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la première phase d'écriture de ce PNA.

### Où en sommes-nous ?

L'AFB souhaite s'appuyer sur un prestataire pour co-rédiger ce PNA. Un marché a donc été lancé et vise la rédaction du Plan national d'action en faveur du puffin des Baléares et l'identification de financement pour les actions qui seront définies.

Contact :  
**Laure Dupéchaud**  
Chargée de mission antenne atlantique AFB  
[Laure.dupechaud@afbiodiversite.fr](mailto:Laure.dupechaud@afbiodiversite.fr)

### Contexte

La prise en considération de l'environnement marin s'accroît, et avec elle, l'organisation de l'Etat en matière judiciaire se renforce. L'instruction gouvernementale du 13 mars 2015 « relative à la mise en place d'un dispositif ministériel de contrôle des aires marines protégées et de certaines autorisations délivrées dans les eaux métropolitaines au titre de la protection de l'environnement marin » et la circulaire du Secrétariat Général à la Mer du 4 novembre 2016 en sont la traduction. Elles sont déclinées dans les 'plans de surveillance et de contrôle de l'environnement marin' (= PSCEM) en inter-régions, dont les axes sont mis en œuvre à l'échelle départementale.

Et vous, quel est votre rôle ? Essayons d'y voir plus clair.

#### > ECHELLE INTERREGIONALE : DIRM

---

Le [plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin](#) a pour objectif de garantir, dans cet espace, le respect des mesures des normes environnementales ou à objectif environnemental applicables aux activités maritimes ou au milieu marin.

Un PSCEM est rédigé par façade DIRM (Nord-Atlantique Manche Ouest (NAMO) et Sud-Atlantique (SA)). Ils ont pour objectif d'organiser voire de mutualiser les polices de l'environnement en mer. Les moyens de l'action de l'Etat sont mis à contribution : marine nationale, douanes, gendarmerie maritime, ONCFS, AFB, ULAM (Unités littorales des affaires maritimes)...

Ces plans sont élaborés par l'Etat : DIRM sous autorité des préfets coordonnateurs en lien avec AFB, DDTM et DREAL.

#### > ECHELLE DEPARTEMENTALE

---

Le PSCEM est décliné au niveau départemental dans les MISEN (missions interservices de l'eau et de la nature) ou dans les CODOP-E (comité départemental opérationnel des pêches et de l'environnement)

#### > ECHELLE LOCALE : VOUS !

---

En tant que gestionnaire d'un site naturel protégé, vous avez la connaissance concrète de ce qui se passe sur le terrain. C'est en cette qualité d'expert de votre territoire que nous faisons appel à vous pour faire remonter aux services compétents les problématiques /enjeux [dont vous avez connaissance](#) sur l'aire marine protégée dont vous êtes gestionnaire.

Les actions de police sont une des réponses possible aux activités impactantes sur votre site, elles sont complémentaires des actions contractuelles et volontaires que vous menez sur vos territoires.

Vos interlocuteurs :

- L'AFB, par ses antennes de façade, puisqu'elle participe à la rédaction des PCSEM avec les DIRM
- Les DDTM, qui participent à la rédaction des PCSEM et sa mise en œuvre opérationnelle en tant qu'un des principaux opérateurs sur le terrain
- Le Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (=CACEM) est le nouvel acteur opérationnel en matière de contrôle sur le milieu marin

> **OPERATEUR TECHNIQUE : LE CENTRE D'APPUI AU CONTROLE DE L'ENVIRONNEMENT MARIN**

Ses missions :

- Veille, mise à jour et diffusion de la documentation de référence aux services de l'Etat
- Appui technique et réglementaire aux unités de contrôle (aussi en temps réel)
- Compte-rendu des missions et des contrôles (suite au rapportage des actions de police menées)
- Réalisation des synthèses (à destination de différents acteurs dont vous si vous le désirez !)

Voilà comment travailler avec le **CACEM** (depuis quelques mois déjà) pour faire remonter vos besoins :

- Transmission du questionnaire mensuel du CACEM par l'antenne de façade Atlantique aux gestionnaires de la façade
- Remontée directe des gestionnaires vers le CACEM : le gestionnaire précise au CACEM s'il souhaite être informé de la date du contrôle avec ses coordonnées pour que cette information figure dans les orientations mensuelles
- Information du CACEM vers gestionnaire, par retour de mail, de la bonne prise en compte de sa demande
- Descente des orientations de contrôles mensuelles du CACEM vers services de contrôles uniquement

CACEM :

- [cacem@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cacem@developpement-durable.gouv.fr)  
[celine.guillou@developpement-durable.gouv.fr](mailto:celine.guillou@developpement-durable.gouv.fr) / [Francois.Petit@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Francois.Petit@developpement-durable.gouv.fr)
- <http://legicem.metier.e2.rie.gouv.fr/>

**Remontées mensuelles de besoin de surveillance et de contrôle de l'environnement marin**

*Ce document a vocation à communiquer de manière mensuelle au CACEM les éléments de renseignement et le besoins de contrôle en matière de surveillance de l'environnement marin.*

*Ces informations alimentent les Orientations de surveillance et de contrôle élaborées par le CACEM de manière mensuelle à destination des centres opérationnels et des unités de contrôle participant à la surveillance et au contrôle en mer.*

*Cette fiche est à transmettre avant le 25 de chaque mois à l'adresse :  
- [cacem@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cacem@developpement-durable.gouv.fr)*

Service	
Année	
Mois	

**POLICES DE L'ENVIRONNEMENT MARIN**  
**Renseignements et besoins de surveillance et de contrôle**

<b>Besoins de surveillance ou de contrôles de l'environnement</b>
Aires maritimes protégées à surveiller et enjeux associés : .....
Activités particulières (et localisation) à contrôler : .....
Manifestations nautiques d'intérêt : .....

<b>Nouvelles réglementations locales</b>
.....

<b>Renseignement - Eléments d'ambiance</b>
Eléments généraux : .....

Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan de façade (néant le cas échéant) : .....
---

<b>Autres éléments :</b> .....
-----------------------------------

Les acteurs des problématiques en jeu ici (police et environnement) n'ont qu'une connaissance partielle des sujets de l'autre et par conséquent pas toujours l'habitude de travailler ensemble. D'un côté, des formations 'environnement marin' adressées aux agents de police sont prévues par la circulaire du SG Mer et mises en œuvre par les DIRM, par l'école nationale supérieure des affaires maritimes et au sein des parcours d'assermentation des polices de l'environnement ; et de l'autre côté, l'Antenne atlantique aborde les sujets de surveillance et contrôle régulièrement lors des tables rondes annuelles, des diffusions d'information, ... Pour aller plus loin, nous souhaitons développer le sujet concrètement sur le terrain à travers des [rencontres entre gestionnaires et agents de police](#). Vous, opérateurs de l'environnement marin, pourrez présenter concrètement vos sites, leurs enjeux écologiques et les logiques d'acteurs locaux ; eux, agents de police, pourront mettre en évidence sur quelles thématiques ils peuvent agir et comment.

**Où en sommes-nous ?**

Des rencontres ont déjà eu lieu entre certains gestionnaires et agents de police. Nous allons bientôt vous solliciter pour monter ces échanges, département par département.

Début d'année prochaine, nous vous ferons parvenir un récapitulatif des actions de contrôle effectivement menées sur votre AMP (issu des rapportages effectués au CACEM).

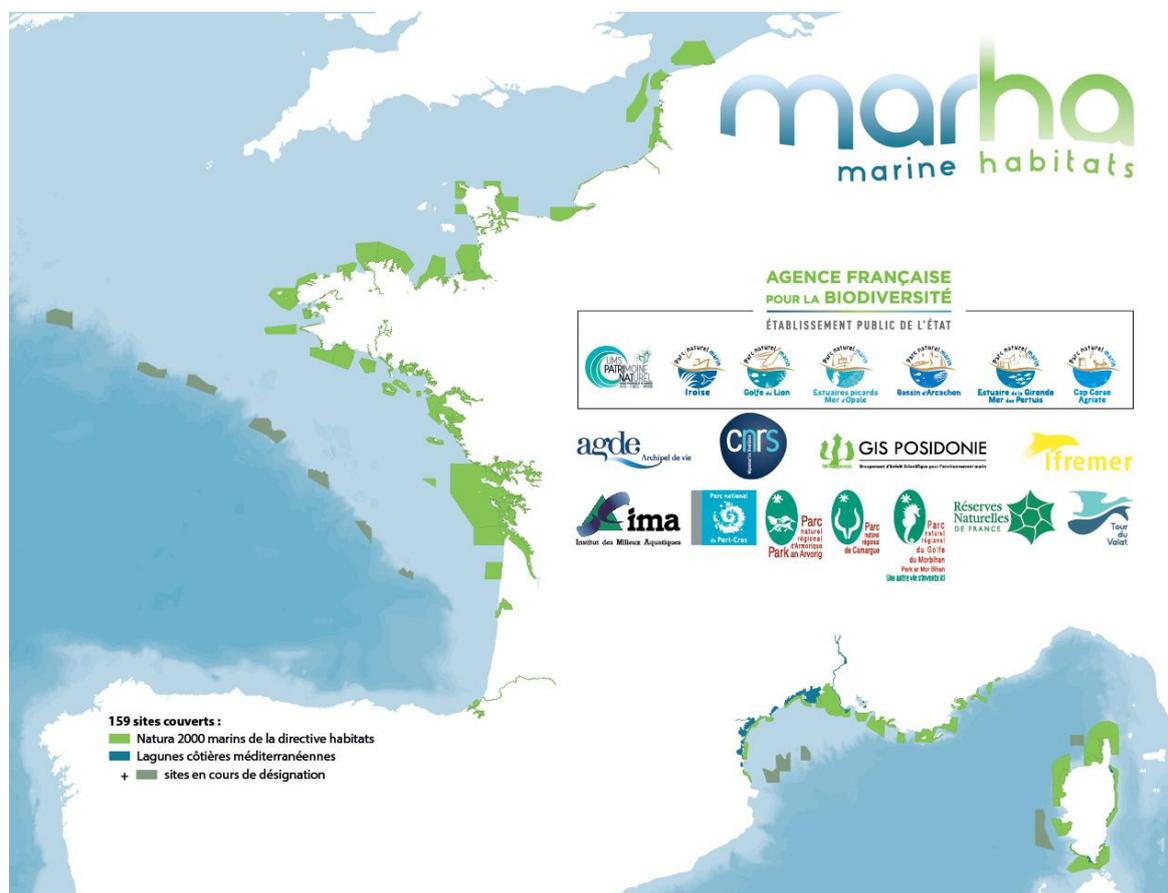
En attendant, n'hésitez pas à faire remonter vos besoins au CACEM et à l'Antenne Atlantique, conjuguons nos efforts pour notre environnement !

Contact :  
**Anahita Marzin**  
Chargée de mission MarHa Atlantique  
[anahita.marzin@afbiodiversite.fr](mailto:anahita.marzin@afbiodiversite.fr)

### Contexte : Le Life intégré Marha (2018-2025)

L'objectif du Life Marha est de rétablir et maintenir le bon état de conservation des habitats naturels marins qui abritent une importante biodiversité et nous rendent de nombreux services: alimentation, protection du littoral, régulation thermique, production d'oxygène, ressources énergétiques et pharmaceutiques, etc. Pour cela, le projet mobilise l'ensemble des acteurs du réseau Natura 2000 en mer : gestionnaires, professionnels, usagers, et scientifiques.

Marha étend son action sur les trois façades maritimes métropolitaines et concerne l'ensemble des sites marins Natura 2000 de la directive habitats-faune-flore ainsi que les lagunes côtières méditerranéennes, soit 159 sites auxquels s'ajouteront une dizaine de sites au large en cours de désignation.



### Intégrer les politiques publiques relatives à la mer

L'un des enjeux du Life Marha est de poursuivre l'objectif général de restauration de l'état de santé des habitats marins en cohérence avec les autres politiques publiques s'exerçant en mer. Cela signifie qu'à chaque étape, les agents du projet rechercheront la plus grande synergie possible avec les politiques sectorielles maritimes. Concrètement, il s'agira de veiller à la cohérence des recommandations émises vers les professionnels ou plaisanciers de la mer et à renforcer la coordination des services afin de mutualiser réflexions et moyens en matière de suivi et de gestion de l'espace maritime.

## > MARHA C'EST QUI ?

- une cellule nationale de coordinateurs thématiques et de spécialistes dont la mission est de piloter et suivre la mise en œuvre de l'ensemble des actions du projet ;
- des agents implantés sur les façades et les territoires d'intervention des partenaires du projet pour décliner, tester et mettre en œuvre des actions au niveau local ;
- des partenaires nationaux et régionaux qui pilotent des expertises thématiques et déploient des actions spécifiques.

## > MARHA EN 2018 ET 2019

Au cours de la première phase du projet, un travail de fond est mené pour **évaluer le dispositif Natura 2000 en mer** sous toutes ses facettes et proposer des pistes d'amélioration:

- les modes de gestion et de gouvernance des sites Natura 2000 en mer ;
- les usages et leur(s) impact(s) sur les habitats marins ;
- les actions de conservation et de réduction des pressions ;
- les méthodes d'évaluation de l'état de conservation des habitats marins ;
- les stratégies et moyens de communication, de sensibilisation et de mobilisation citoyenne ;
- les sources de financement.

Cette analyse permettra de renforcer et d'optimiser les outils à disposition des gestionnaires. Les pistes d'amélioration identifiées seront testées et évaluées au cours des phases 2, 3 et 4 du projet.

Parmi les outils développés, les référentiels pour la gestion des activités humaines au sein des sites Natura 2000 marins seront actualisés et de nouveaux seront produits. **Le référentiel « cultures marines » est en cours de mise à jour et sera disponible au printemps 2019.**

## > MARHA SUR LA FAÇADE ATLANTIQUE

Le Life Marha doit bénéficier à l'ensemble des gestionnaires des sites Natura 2000 marins de la directive habitat en Atlantique.

Dans les prochains mois vous serez sollicités pour :

- recenser les **ressources** (données, outils d'aide à l'élaboration de documents d'objectifs, etc...) **existantes** et vos **besoins** pour optimiser le développement d'une **boîte à outils « Natura 2000 en mer »** ;
- contribuer à la réflexion menée par l'AFB sur la **priorisation des enjeux marins et le mode d'évaluation et de suivi de l'état de conservation des habitats** ;
- animer une réflexion sur les **stratégies de communication et de sensibilisation** à mettre en œuvre et sur la conception des outils nécessaires ;
- connaître vos besoins en termes de **suivis participatifs des habitats marins** ;
- échanger sur la mise en œuvre de Natura 2000 au sein d'une **aire marine éducative** ;
- participer à une étude visant à **caractériser la gouvernance des sites Natura 2000**.

En 2019, des **appels à manifestation d'intérêt** seront lancés pour tester de nouveaux outils ou des mesures de gestion expérimentales sur les sites Natura 2000 marins (ex. balisages et mouillages innovants, mesures innovantes de restauration des habitats marins).



Pour en savoir plus sur le Life Marha :

Rendez-vous sur [Marha, un projet Life intégré sur les habitats marins.](#)



Contact :  
**Paquignon Guillaume**  
Chargé de mission « Patrimoine naturel marin », AFB  
[guillaume.paquignon@afbiodiversite.fr](mailto:guillaume.paquignon@afbiodiversite.fr)

### Contexte

Ce programme a pour objectif d'acquérir des données permettant de déterminer **les évolutions de surface des habitats benthiques** ainsi que **leur état écologique au regard des pressions d'origine anthropique**. Ce volet repose principalement sur des **suivis existants à la côte**. Le **réseau d'aires marines protégées** contribuera le cas échéant à la mise en œuvre de ce programme, notamment dans ces zones côtières. Au large, il s'agit d'organiser des campagnes à la mer et de valoriser les données acquises par le passé (ex. études scientifiques). L'une des principales orientations pour le premier cycle de surveillance vise à établir un réseau harmonisé et mutualisé à l'échelle nationale, répondant autant que possible aux besoins édictés par différentes Directives, la **DCSMM, la DCE et la DHFF**. Parallèlement à la surveillance des habitats benthiques, ce programme a également pour but de suivre **les sources de pressions physiques sur les fonds marins**. Ces suivis sont effectués en collectant les données décrivant la répartition **des différentes activités anthropiques** pouvant affecter le fond. Le programme de surveillance a également pour ambition d'utiliser les dispositifs réglementaires qui imposent la réalisation de mesures de pressions physiques et l'observation de leurs impacts dans le cadre des autorisations d'activité en mer.

### > UN PROGRAMME STRUCTURE SUR 2 AXES : COTE/LARGE, ECOLOGIE/PRESSIONS

Ce programme est organisé en **15 sous-programmes**, déclinés selon une **répartition géographique** (de la côte vers le large) et **thématique** (état du milieu, pressions et impacts des activités sur le milieu et sources de pressions liées aux activités) :

1. Répartition et étendue des habitats benthiques côtiers et du plateau
2. État écologique des habitats intertidaux
3. État écologique des habitats subtidaux côtiers de substrat meuble
4. État écologique des habitats subtidaux côtiers de substrat dur
5. État écologique des habitats du plateau (circalittoral du large)
6. Répartition et étendue des habitats benthiques de l'étage bathyal
7. État écologique des habitats benthiques de l'étage bathyal
8. Pressions et impacts des activités sur les habitats benthiques
9. Artificialisation du littoral et des fonds marins
10. Extraction sélective de matériaux en mer et rechargement de plages
11. Dragage et immersion de matériaux en mer
12. Mouillages
13. Conchyliculture, pisciculture, aquaculture
14. Pêche professionnelle
15. Pêche récréative

La surveillance de l'état du milieu (point 1 à 7), des pressions et des impacts (point 8) et des sources de pressions (9 à 15) repose sur des dispositifs de suivi déjà existants « prêt à l'emploi », de suivis existants à adapter et de suivis à créer spécifiquement pour la DCSMM.

#### > PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SUIVIS MOBILISES

Le suivi des habitats benthiques sur l'estran et en domaine subtidal côtier est basé principalement sur des dispositifs existants (ex. **suis menés au titre de la DCE, REBENT Bretagne, suis menés au sein d'AMP, etc.**), qu'il convient parfois de compléter (ajout de paramètres, nouveaux habitats suivis etc.), pour répondre aux enjeux dictés par la DCSMM. Les suivis concernés sont réalisés à pied sur le littoral, en plongée sous-marine ou par prélèvement *via* des navires océanographiques.

Il n'existe pas de suivis pérennes des habitats benthiques de l'étage bathyal, qui demeurent aujourd'hui largement méconnus. Le premier cycle de surveillance sera donc consacré à des **études exploratoires**, basées sur l'analyse des résultats des campagnes scientifiques passées sur les canyons profonds du golfe de Gascogne.

La **collecte des informations** quantifiant les pressions et les impacts des activités anthropiques sur les habitats benthiques, est réalisée grâce aux **suis environnementaux réglementaires et les études d'impacts**.

Les différentes activités anthropiques pouvant affecter l'intégrité physique des fonds marins sont décrites grâce aux outils et **bases de données existantes ou en cours de développement** (Sextant Granulats marins, Enquêtes dragage, données SIH/VMS...).



Prélèvement d'échantillons biologiques au moyen d'une benne depuis un navire océanographique (source : N. Job)

#### Où en sommes-nous ?

Le travail d'optimisation des dispositifs côtiers existants a bien avancé en Manche-Atlantique, en lien avec les Agences de l'eau. Par exemple, le protocole de suivi des habitats meubles en zones intertidale et subtidale, mené dans le cadre de la DCE, a été standardisé et optimisé pour mieux répondre aux enjeux DCSMM (adaptations des paramètres et des méthodes d'échantillonnage). En conséquence, les données acquises via les stations de surveillance DCE-Benthos, contribuent à la fois à l'évaluation de la qualité de l'eau au titre de la DCE et à l'évaluation de l'état écologique des habitats meubles au titre de la DCSMM. Des cartes superposant les réseaux de suivi DCE et DCSMM au sein des AMP seront bientôt disponibles.

A l'avenir, le même type de travail devra être effectué avec les gestionnaires d'AMP, pour que les suivis (protocoles, métriques) au sein des AMP soient standardisés et optimisés pour mieux répondre à la DCSMM.

Contact :

**Paquignon Guillaume**

Chargé de mission « Patrimoine naturel marin », AFB

[guillaume.paquignon@afbiodiversite.fr](mailto:guillaume.paquignon@afbiodiversite.fr)

### Contexte

Une mesure du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) consiste à mettre en place des Zones de Protections Fortes (ZPF). Ces zones couvrent actuellement 0,2% des eaux métropolitaines. Cette mesure vise à faire progresser ce chiffre d'ici 2030 en constituant à terme, un réseau de protections fortes cohérent, connecté et représentatif de la diversité des écosystèmes marins de chaque façade maritime en métropole. Ces protections fortes seront prioritairement mises en place au sein de grandes aires marines protégées existantes telles que des sites Natura 2000 ou des parcs naturels marins. Le cadrage national est finalisé depuis juin 2018 et les travaux en façade débutent.

### > DEFINITION D'UNE ZONE DE PROTECTION FORTE

Une zone de protection forte au sens de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) :

- porte sur **les enjeux écologiques prioritaires** de la DCSMM ;
- est prioritairement mise en place **au sein d'une AMP**, sauf cas particulier où sa création fait l'objet d'une volonté partagée ;
- dispose d'une **réglementation particulière des activités** pour permettre de **diminuer très significativement voire de supprimer les principales pressions** sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte ;
- s'appuie sur un **document de gestion** définissant des objectifs de protection et un **système d'évaluation** de l'efficacité du dispositif ;
- bénéficie d'un **dispositif de contrôle** opérationnel des activités.

Pour être considéré comme une protection forte, un espace naturel protégé existant ou en projet de création doit remplir ces **cinq critères**.

Les ZPF ne se résument pas aux décrets et arrêtés des parcs nationaux et réserves naturelles nationales. Une ZPF peut aussi concerner une réglementation spatialisée sous forme d'Arrêtés de Protection de Biotope, de Zones de Conservation Halieutique, d'arrêtés préfectoraux ou municipaux interdisant un type d'activités sur la pêche, le mouillage, les cultures marines, la promenade de chiens, le survol aérien... à partir du moment où ces derniers protègent un enjeu écologique prioritaire et se situent dans une AMP ayant un plan de gestion et un dispositif de contrôle.

En atlantique, les AMP concernées par les ZPF sont : les trois parcs naturels marins, les parties marines des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles, des sites Natura 2000, de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage du golfe du Morbihan et le domaine maritime relevant du Conservatoire du littoral.

> **LES ENJEUX ECOLOGIQUES CONCERNES PAR LES ZPF**

Les grands types d'enjeux écologiques devant être intégrés au réseau de ZPF ont été définis dans le cadre du PAMM.

	<b>GRANDS TYPES D'ENJEUX ECOLOGIQUES</b>
<b>Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques</b>	Structures hydrologiques particulières
	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages
<b>Habitats benthiques et structures géomorphologiques</b>	Habitats particuliers
	Habitats profonds
	Habitats rocheux
	Habitats sédimentaires
	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus
	Structures géomorphologiques particulières
<b>Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines</b>	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourriceries
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités
	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins
	Populations localement importantes d'élasmobranches
	Nidification de limicoles et zones d'alimentation
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation
	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau
	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période internuptiale

> **UN RESEAU DE ZPF COHERENT, C'EST QUOI ?**

Les protections fortes actuelles n'ont pas été constituées comme un réseau. Leur mise en place a répondu à des objectifs particuliers ou à des opportunités.

Une analyse de la suffisance et de la cohérence du réseau de ZPF au niveau national a été entreprise en 2015. L'analyse réalisée n'a pas visé à évaluer le travail réalisé jusqu'ici mais à mesurer la distance restante vers un « réseau cohérent ».

Les critères énoncés ci-dessous s'appuient sur la bibliographie internationale.

Paramètres de la cohérence	Un réseau de ZPF où ...	Seuils recommandés
<b>Représentativité</b>	... chaque enjeu écologique est représenté ...	Présence d'au moins une ZPF représentative par enjeu écologique pour la façade Atlantique
<b>Réplication</b>	... en plusieurs exemplaires ...	Au moins 2 réplcats
<b>Viabilité</b>	... ou chaque exemplaire de l'enjeu est viable individuellement ...	De 10 à 20 km <sup>2</sup> en zone côtière (mer territoriale) 300 km <sup>2</sup> au large (ZEE)
<b>Connectivité (distribution spatiale)</b>	... et connectés aux autres.	Bonne répartition spatiale du réseau de ZPF Distance maximale entre ZPF : 75 km à la côte, 100 km au large

Cette première analyse (à réactualiser fin 2018) permet de constater que :

- les ZPF sont très **côtières** : absence des écosystèmes du large et des habitats profonds ;
- les ZPF sont sur l'**estran** en Manche-Atlantique : très peu d'habitats subtidaux, absence du maërl ou zostères marines ;
- les réserves en Manche (et dans une moindre mesure en Atlantique) sont historiquement axées sur les **repositoires de marée haute pour les oiseaux** ;
- que le taux de couverture est très faible : de **0,2 %** en Atlantique (chiffre à réactualiser) ;
- les ZPF sont de **petite taille** ;
- les ZPF sont assez bien **connectées à la côte** (mais pas au large).

#### Où en sommes-nous ?

Le processus se déroule en cinq phases :

Etape 1 : inventaire des protections fortes existantes dans le réseau d'AMP

Etape 2 : analyse de la cohérence du réseau actuel des protections fortes dans le s AMP

Etape 3 : identification des secteurs et des enjeux nécessitant de renforcer le niveau de protection pour conforter le réseau à l'horizon du premier cycle

Etape 4 : association puis consultation des CMF sur les compléments à apporter au réseau de protections fortes d'ici 2030

Etape 5 : miss en en place des protections fortes sur les façades

Les services de l'Etat avec l'appui de l'AFB vont actualiser dans un premier temps, la liste des ZPF. Les gestionnaires seront sollicités pour qu'ils puissent apporter leur expertise.

## ACTUALITES

**Table ronde 2019** : nous nous retrouvons dans le nord cette année ! à Cabourg dans le Calvados pour échanger sur nos métiers. Faites nous remonter vos idées et besoins, [comme si](#) ou [comme ça](#), et inscrivez vous avant le 15 décembre [ici](#) !

[laure.dupechaud@afbiodiversite.fr](mailto:laure.dupechaud@afbiodiversite.fr)

## BREVES

### Lancement du Comité de pilotage des sites ZSC et ZPS Natura 2000 des « Iles de Houat-Hoëdic » le 8 juin 2018 à Houat

Contact pour la partie marine du site ZSC :

Anahita Marzin – AFB

[anahita.marzin@afbiodiversite.fr](mailto:anahita.marzin@afbiodiversite.fr)

Contact pour la partie marine du site ZPS :  
recrutement en cours – AFB

Contact pour la partie terrestre des sites :

Anne Aurrière – Mairie de Houat



L'animation reprend sur les **plateaux du Four** (COREPEM Pays de la Loire) et **de Rochebonne** (CNPMEM), par Estelle Baudinière

## CA BOUGE...

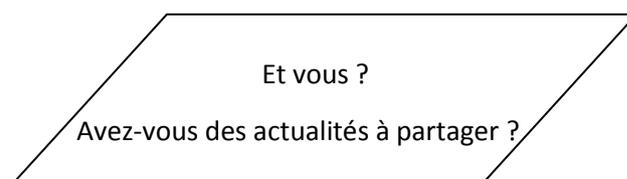
... en Baie de l'Aiguillon : **Jean-Pierre Guéret** et **Régis Gallais** sont arrivés en remplacement de Frédéric Corre et Emmanuel Joyeux,

... aux marais de Guérande et du Mès, **Antoine Gergaud** anime les docob et a pris la suite de Philippe Della Valle,

...à l'AFB : Sophie Caplanne est remplacée par **Morgane Remaud** sur les sites Natura 2000 du Morbihan et la thématique des « usages industriels ».

**Guilhem Autret** prend le poste de géomaticien à l'Antenne atlantique, à Bordeaux, à la place de Samuel Mermet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Pauline Blanchard** vient apporter son appui sur la rédaction des docob de l'Estuaire de la Loire externe.



---

**Agence française pour la biodiversité**  
16 quai de la douane - BP 42932 - 29229 Brest cedex 2



**Secrétaire de rédaction** : Laure Dupéchaud

**Ont participé à ce numéro** : Marion Le Renard, Guillaume Paquignon, Mathieu Entraygues, Anahita Marzin, Bertrand Augé, Laure Dupéchaud

**Crédits photographiques** : Yves Gladu (en-tête)

**AGENCE FRANÇAISE**  
**POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

 **Forum**  
des gestionnaires  
d'aires marines protégées